

Procès-verbal de la réunion du comité directeur du CAF Léman
lundi 16 février 2026 (19h20-21h40)

	Présents	Présents en visioconférence	Vote par procuration / destinataire	Vote par correspondance	Absents
Membres élus					
Vianney DAUPHIN	X				
Marie-Christine DESPREZ	X				
Catherine DUCRET	X				
Delphine FAVRE	X				
Muriel GASC			X / Julien		X
Jacques-Bernard GRAUX			X / Vianney		X
Gérard POHER	X				
Olivier RINGOT	X				
Marielle RIZZOLIO	X				
Julien ROBERT	X				
Lionel SIMOND					X
Amandine TEYSSIER	X				
Membres de droit					
Raphaël BORDET					X
Renato CARNIATO					X
Invité permanent					
Thierry PERISSE	X				

Invitée : Constance Laloux pour répondre aux questions sur le fonctionnement de l'agenda

1) Partage des réussites entre le 20/01/2026 et le 16/02/2026

Weekend au St Bernard : 37 cafistes, 5 groupes encadrés par 8 encadrants, 2 activités. Belle rencontre entre randonneurs à ski et raquettistes de tout niveau. Superbe ambiance et bons moments de partage à l'image du Club Alpin. Le coût de l'hébergement a été pris en charge par le club pour les encadrants.

Pierro et Olivier ont validé le module NA3

4 nouveaux initiateurs stagiaires SAE au sein du CafLéman : Amandine, Baptiste, Mahé et Thomas

Olivier a participé à 2 articles de presse publiés par le Messenger et le Dauphiné :

- <https://www.lemessager.fr/649348288/article/2026-02-06/risque-d-avalanche-les-bons-reflexes-adopter-en-montagne>
- <https://www.ledauphine.com/environnement/2026/02/07/accidents-en-montagne-les-facteurs-humains-jouent-aussi-un-role-majeur>

Olivier a organisé une soirée BERA le jeudi 12 février. Thème abordée : risque 4 à relativiser en fonction de l'analyse du BERA et des observations sur place. Appel à la vigilance mais pas rédhibitoire.

2) Approbation du précédent PV de Comité

Précédent PV de comité accepté à l'unanimité des votants

3) Point sur les adhésions, point budgétaire

- Adhésions

963 adhérents (+9 / 2025)

22 cartes découvertes (+5 / 2025)

- Présentation du budget : Actuellement sur le compte HelloAsso :

3713€ pour le compte de l'escalade

813€ pour les tenues VDM. Toujours en attente de la facture du fournisseur.

7391€ pour le compte d'HandiCaf.

Voir avec l'expert-comptable pour voir ce que l'on peut faire de cet argent qui « dort ».

- Demande de subvention FDVA / projets écoles

Dossier en cours de formalisation. La demande doit mettre l'accent sur le support pédagogique : le cycle de l'eau déjà abordé en classe. Délai pour le déposer : 1er mars 2026. Cette subvention permettra de payer 2 accompagnateurs en moyenne montagne pendant 2 jours pour encadrer des classes. Coût estimé : 1120€.

- Point sur les décisions en cours

Une liste exhaustive des EPI disponibles a été faite par Olivier, Steven et Jean-Loup. Leur conformité est en cours de validation par Jean-Loup. 2 cordes de spéléologie ont été mises au rebut.

Acquisition de 6 paires de raquettes.

4) Mémento de l'encadrant et documents afférents

Mettre à jour les documents dans la CAFBOX

Ajouter dans le mémento la procédure pour accéder à la CAFBOX. L'identifiant et le mot de passe sont communs à tous les encadrants. Pour les recevoir, il faut en faire la demande à Olivier ou à Vianney.

Question posée par Olivier : les bénévoles ont-ils besoin d'accéder à la CAFBOX ? *Réponse de Vianney : non, les documents nécessaires aux bénévoles sont déjà, ou pourront être, disponibles sur le site internet du CafLéman. Mais si besoin il reste un identifiant disponible.*

Il n'y a pas eu de vote d'approbation du mémento pendant la séance. Olivier fera les correctifs nécessaires.

5) Rappel des prérogatives des encadrants et assurance responsabilité

Il n'y a pas de passerelle possible entre les activités. Exemple, un encadrant ski de randonnée ne peut pas encadrer une randonnée pédestre.

Un encadrant ne peut proposer une sortie de niveau supérieur aux prérequis du diplôme. Exemple une sortie encadré par un initiateur ne peut dépasser le niveau perfectionné

Une fiche de préparation de la course doit être réalisée avant chaque sortie et conservée a minima jusqu'à la fin de la sortie. Elle pourra être demandée par les autorités en cas de problème pendant la course.

6) Escalade

- Point sur les activités

Mise à jour des inscrits aux écoles d'escalade en cours.

Il persiste 2 problèmes durant les séances d'escalade :

- Problème de discipline avec notamment des enfants sans surveillance qui courent partout et surtout autour des murs de blocs, avec un réel risque de blessure en cas de chute d'un grimpeur
- Problème de non-respect des règles de grimpe défini par le règlement intérieur.

Amandine, en tant que responsable d'activité, a prévu de se réunir avec tous les responsables de salle pour rappeler les règles et les faire respecter.

Il a été signalé que dans d'autres CAF, les responsables de salle ne peuvent grimper pendant leur permanence afin d'être concentrés sur le respect du cadre. Ce n'est pas le cas au CafLéman. Solution à envisager si nécessaire.

- A soumettre au vote : possibilité d'exclure un encadrant en cas de non-respect du cadre

Pas de vote pendant cette séance. Il a été rappelé qu'une personne diplômée ne lui donne pas automatiquement le droit d'encadrer. Il doit avoir l'aval du Président du club. Cette autorisation peut lui être retirée à tout moment si le président considère qu'il n'est plus apte à encadrer en sécurité. Olivier s'engage à demander l'avis du bureau et du comité de direction avant de prendre une telle décision si elle devait se présenter. Dans tous les cas, le président devra en informer la FFCAM. A ce jour aucun encadrant n'est visé par cette mesure.

7) AG copropriété le Directoire : compte-rendu

Marielle a représenté le club lors de l'AG de la copropriété. Voir le CR en annexe A à la fin du document. Suite à l'excédent budgétaire le CafLéman sera crédité de la somme de 817€. Question : Cette somme sera sous forme d'avoir ou d'un remboursement monétaire ?

Un audit énergétique sera effectué sur le bâtiment avec visite d'expert dans les appartements. Les locaux du CafLéman ne sont pas concernés

Il a été rappelé que depuis la fin du remboursement du prêt immobilier, une somme équivalente aux mensualités du prêt est mise en provision pour :

- Des travaux exceptionnels prévus ou non
- Pour récompenser les bénévoles

Voir avec l'expert-comptable pour savoir comment la faire apparaître dans les comptes.

8) Travaux à prévoir au local ?

Faire contrôler les évacuations des fumées.

Vérifier, suivant les règles en vigueur, la jauge autorisée dans nos 2 locaux (20 + 1 employé d'après les archives).

Désormais la présence d'un vigile SSIAP est obligatoire pour l'AG et pour tout autre location de salle.

9) Proposition d'organisation du groupe WhatsApp Léman Forum

Depuis la suppression de l'accès en écriture aux différents groupes WhatsApp, les groupes se sont assainis et la grande majorité des membres adhère à cette décision. Simplement quelques remarques ont été remontées avec quelques demandes :

- Demande de création d'un groupe dédié aux conditions (ski, cascade de glace, etc...). La demande est refusée car trop il y a trop de risques de retrouver de mauvaises informations : les conditions dites « bonnes » ne signifient pas qu'elles soient sécurisées.
- Demande de création d'un groupe pour la recherche de partenaire(s), notamment pour l'escalade. Aucune création de groupe officiel ne sera faite pour cela. Chaque membre est libre de monter un groupe à titre « privé »

Pour le groupe forum, il faudrait prévoir des modérateurs.

10) Questions diverses

- Litige écussons

Pour la fabrication, un appel d'offre avait été fait sur 3 prestataires : 2 sur internet et le magasin Décathlon à Annemasse. Nous avons fait le choix de ce dernier pour le prix, le délai et le fait que ce soit un acteur local.

Par rapport à notre demande initiale, « un écusson pouvant se coller sur une doudoune », il s'avère que les produits sont trop rigides et la colle n'est pas assez efficace pour satisfaire cette demande. Catherine nous résume ses discussions avec le magasin qui, dans un premier temps, confirme que son produit n'est pas conforme à notre demande initiale, avant de se rétracter. Il admet que l'écusson que nous avons reçu n'a pas été réalisé par le sous-traitant habituel pour des raisons de délais, mais indique que l'écusson adhère parfaitement sur une casquette. Catherine va prendre conseil auprès du Service juridique de la FFCAM et reprendre contact avec le directeur du magasin de Décathlon Annemasse pour trouver une solution.

- Questions posées à Constance sur le nouvel agenda
- Pouvons-nous connaître le numéro d'identité de chaque sortie (notamment pour les notes de frais) ?
- Une inscription d'un membre à une sortie payante peut-elle être validée automatiquement à la suite du paiement sur HelloAsso ?
- Comment peut-on inscrire une personne en carte découverte ?
- Quelle procédure pour une activité ouverte à plusieurs CAF ? *Réponse : inscrire la sortie dans les agendas des clubs respectifs*
- Peut-on prévoir une indication particulière pour les sorties avec l'utilisation de mobilités douces ? *Réponse : Avant d'enregistrer la sortie, dans la case « labels » nous pouvons ajouter la mention « mobilité douce »*
- Comment dupliquer une sortie ? *Réponse : Dans le cadre administration pour gérer la sortie, on peut choisir de dupliquer.*

Il a été précisé que seuls les responsables d'activités peuvent modifier, si nécessaire, les fiches des sorties à l'agenda même s'ils ne sont pas l'auteur de la fiche.

Il a été rappelé qu'aucun transport jusqu'au lieu de départ de la sortie n'est assuré par la FFCAM

- Est-ce que l'on peut partager le retex avalanche à tous les encadrants ? *Réponse : A l'étude*

- Suite de l'organisation de l'AGE

Elle aura lieu en juin pour valider l'acceptation de nos nouveaux statuts et le règlement intérieur

L'AG de la FFCAM aura lieu à Bayonne le 15 mars. Le Caf Léman fera défection à cette AG. Une procuration sera donnée au Caf Annecy pour représenter nos 50 voix.

Agenda : prochaine réunion du comité directeur : mardi 17 mars 2026 à 19h15.

La secrétaire,



Le président,



ANNEXE A

ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DU 22 JANVIER 2026

- Quitus donné au syndic LAMY pour sa gestion de la copropriété Le Directoire concernant l'exercice du 01 04 2024 au 31 03 2025 avec reconduction de leur mandat de 6 528,00 € TTC pour les 12 mois à venir (montant identique à l'année précédente) / le nouveau gestionnaire est monsieur David GANTOIS
- Approbation des comptes de l'exercice 04 2024 / 03 2025 pour un montant total de 55 650 €TTC alors que le budget prévisionnel était de 67 810 €TTC d'où un excédent de d'environ 12 000 €TTC qui seront re-crédités au titre des charges courantes (nettoyage, assurances, syndic, ascenseur, abonnement edf, entretien EV consommation EF, contrats maintenance divers, entretien et petites réparations) conformément aux tantièmes des différents copropriétaires (pour le CAF 4 110 € appelés dont 817 € à nous rembourser)
- les dépenses financées (appels fonds antérieurs) au titre de l'exercice 04 2024 / 03 2025 étaient le remplacement du groupe de traction, la purge des balcons côté rue des Italiens ainsi que l'audit énergétique / parts caf respectives 129, 381 et 475 € TTC
- Pour rappel cote part CAF 04 2025 / 03 2026 concernant les travaux d'entretien des façades selon AG 2023 = 4455 TTC (travaux prévisionnels 72000 TTC)
- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 04 2026 / 03 2027 soit 64 910 € y compris options de suppression du chauffage de base qui est reconduite une nouvelle fois en revanche l'abonnement EDF n'avait pas été rectifié ce qui explique les montants mensuels élevés (puissance à revoir à la baisse suite à l'absence de chauffage de base)
- Les décisions à prendre concernaient
 - le remplacement du skydome dans le jardin du 1er montant de 1 100 € TTC approuvé (coût club environ 70 €TTC)
 - Remise en peinture des murs et portes du palier du 1er (non compris dans le devis de l'année dernière qui concernait uniquement les couloirs) montant de 1 600 € TTC approuvé (coût club environ 100 €TTC)
 - remise en peinture de la rambarde et des murs de la descente au billard pour un montant de 1 950 € TTC non approuvé reporté à l'année prochaine avec consultation d'une autre entreprise afin d'avoir un 2ème prix
 - changement des luminaires du hall aucun devis décision reportée à la prochaine AG
 - installation d'un stop parc au niveau de la placette 900 € TTC approuvé (coût club environ 60 €TTC)Il n'y aura pas d'appel de fonds pour ces 3 dépenses qui seront prises directement sur le budget 2025/2026 (donc théoriquement avant le 31 03 2026)
- Autres points évoqués
 - fuite d'eau appartement 301 dégradation de la porte d'entrée au local technique
 - 2 autres fuites d'eau LT + robinet jardin
 - fuite réseaux ville au garage
 - problème porte accès au jardin
 - problème sol ascenseur non adapté mais il vient juste d'être changé
 - plaques BAL à uniformiser le cas échéant (8x3 fond noir écriture blanche)
 - boîtes à clefs interdites dans les communs

→ Audit énergétique Urbanis

- Visite de plusieurs appartements organisée le 18 mars dans le but de déterminer une enveloppe de travaux concernant l'amélioration énergétique / rapport et préconisations le 08 juin avec orientation pour les demandes de subventions...

